

l'équipement nucléaire, la construction et le matériel informatique. Or, on ne s'entend pas toujours sur ce qu'est la coopération industrielle. C'est pourquoi, de concert avec le secteur privé et chacun de notre côté, vous avec les Etats membres et nous avec les gouvernements provinciaux, nous avons entrepris d'étudier la nature de l'organisation industrielle dans des secteurs d'intérêts qui nous sont communs. Ce faisant, nous ne cherchons pas à nous substituer aux efforts traditionnels de promotion ou à l'aide déjà fournie par les gouvernements au sein de la Communauté et au Canada. Nous cherchons plutôt à recenser des formes particulières de coopération à long terme (co-entreprises et autres) où les gouvernements peuvent jouer un rôle de catalyseur, rassemblant les compétences des deux côtés en matière de commercialisation, d'ingénierie et de conception, dans le but d'innover en termes de produits et de services à l'échelle mondiale même. Cette mise en commun d'intérêts et de compétences au sein du secteur privé et la coordination de l'activité gouvernementale au sein de nos organisations et entre elles devraient avoir un effet multiplicateur.

J'espère qu'au cours de l'année nous pourrons en arriver à une entente relative à l'offre de coopération dans le domaine des métaux et des minéraux que nous vous